S.I.D.E.S.O.L. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2020

Présents : MM. JULLIEN, VIRET, MARTIN, ANTOINE, CHANA, MICHEL, CORBIN, BESSENAY, DURRANT, CARRET, FONTES, GROSSIORD, ANDREYS, DUMORTIER, LHOPITAL.

Mme ARDOUIN,

Secrétaire de séance : M. Viret

Le quorum est atteint à 18H35

Le procès verbal de la séance du 11 juillet 2019 envoyé à chacun des délégués n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président procède à la lecture du rapport d'orientation budgétaire qui a été envoyé aux délégués et examine :

- l'évolution des tarifs de l'eau : la part surtaxe n'avait pas été augmentée depuis 1993. Une augmentation de 0.02€ a été faite au 1^{er} juillet 2019
- l'évolution des recettes : les recettes sont stables. La recette principale est la surtaxe qui a été de 3 100 000€ pour 2019
 - l'évolution des dépenses : les dépenses de fonctionnement sont également relativement stables.
- l'évolution de la dette : le capital restant dû s'élève au 1^{er} janvier 2020 à 31 931.20 € (uniquement des avances de l'Agence de l'Eau sans intérêts). L'annuité pour 2020 sera de 12 571.20 €.

Le programme de travaux pour 2020 pourrait s'établir comme suit :

- Renouvellement : 2 700 000 € HT.
- Renouvellement électro mécanique : 370 000 € HT (dont 227 900€ déjà budgétés)
- Entretien des bâtiments : 150 000 € HT
- Réservoir du Recret : 640 000 € HT
- Surpresseur de Thurins : 100 000 € HT
- Actualisation du schéma directeur : 40 000 € HT
- Télérelève : 288 000 € HT (concentrateurs, compteurs et émetteurs)

M. le Président explique que si l'on souhaite conserver un rythme de renouvellement satisfaisant (environ 1%/an) et installer la télérelève sur l'ensemble du syndicat tout en assurant le fonctionnement du syndicat et les travaux d'entretien, le besoin de financement serait d'environ 3 700 000 €/an.

Après discussion, il est envisagé d'avoir recours à l'emprunt cette année pour financer des travaux dont le coût devrait être supporté également par les abonnés futurs, comme la création d'une nouvelle cuve au Recret ou l'entretien des bâtiments, et d'accélérer le programme de renouvellement. Un emprunt de 1M ou 1.5 M d'euros est à faire (voir si la BEI Banque Européenne d'Investissement peut faire une proposition intéressante). Il est également demandé de prévoir des augmentations du tarif syndical régulières afin notamment de suivre l'inflation.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

Ouverture de crédit

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'adoption du budget principal primitif 2020 est programmée au 9 mars 2020 ;

Considérant qu'avant le vote du budget primitif de l'année 2020, le Syndicat ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2019;

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition ; L'article L. 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

M. Le Président demande l'autorisation d'ouvrir des crédits sur les articles et opérations suivants :

- article 2111-14C : 10 000 € (achat de terrains en copropriété avec le Syndicat des Eaux de Millery-Mornant)
- article 21561 : 100 000 € (achat des compteurs pour l'installation de la Télérelève sur la Commune de Brignais)

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du Budget primitif 2020 afin de réaliser les opérations ci-dessus désignées,
- Autorise M. le Président, dès ce jour et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, non objet d'autorisations de programme, dans la limite des montants ci-dessus détaillés.
- S'engage à intégrer les sommes des opérations décrites ci-dessus au Budget Primitif 2020.

Convention à passer avec le Centre de Gestion pour la Médecine Préventive

Monsieur le Président explique au Comité que le SIDESOL est adhérent au service médecine préventive du Centre de Gestion (visites médicales et visites des locaux). Le Centre de gestion se voit contraint de redéfinir son offre pour le service de médecine préventive qui est déficitaire et qui peine à recruter les médecins nécessaires à son fonctionnement.

Il est proposé un nouveau fonctionnement :

- Coût par agent et non plus un pourcentage de la masse salariale (avant le coût était de 0.37% de la masse salariale soit 438 € pour le SIDESOL pour 2019, il sera désormais de 70 € par agent pour 2020 puis 80 € par agent pour 2021 et 2022)
- Diminution du nombre de lieux de visite
- Allongement du délai de visite à 5 ans
- Généralisation du binôme médecin/infirmier

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention à passer avec le Centre de Gestion pour la mission de Médecine Préventive, convention qui prend effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction,
- Autorise le Président à signer cette convention.

Renouvellement des conventions avec le Syndicat des eaux de Communay Région et avec le Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud

Monsieur le Président explique au Comité que les conventions passées avec le syndicat des eaux de Communay et Région, et le Syndicat Mixte d'Eau Potable Rhône-Sud, fixant les modalités d'intervention du technicien arrivent à leur terme, et qu'il convient de les renouveler pour l'année 2020.

Participations annuelles : Syndicat Rhône-Sud = 10 000 €

Syndicat Communay et Région = 24.4% des dépenses effectivement engagées, (déduction faite de la participation du syndicat Rhône-Sud).

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les conventions à passer avec le Syndicat des Eaux de Communay et Région, et le Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud pour fixer les modalités d'intervention du technicien. Ces conventions prennent effet au 01/01/2020 pour une durée d'un an reconductible une fois par tacite reconduction.
- Autorise le Président à signer ces conventions.

Subvention à l'association Chaponost Gon Boussougou dans le cadre des opérations de solidarité internationale

M. Le Président explique au Comité que le Syndicat a été sollicité par l'association CHAPONOST GON BOUSSOUGOU pour obtenir une aide financière.

Les communes de Chaponost et de Gon-Boussougou (Burkina Faso) se sont engagées dans une coopération décentralisée, formalisée par l'adoption d'une charte du partenariat, signée par les deux partenaires en décembre 2013, et d'une convention cadre de partenariat, dont la signature a été approuvée par les conseils municipaux le 15 octobre 2014 à Chaponost et à Gon-Boussougou le 3 octobre 2014.

L'association Chaponost Gon Boussougou a été créée le 18 septembre 2014 pour animer le projet de coopération entre Chaponost et Gon Boussougou.

Cinq axes stratégiques de coopération ont été retenus

- Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles
 - Axe 2 : Coopération éducative, sportive et culturelle
- Axe 3 : Accès à l'eau et l'assainissement / prévention, gestion et valorisation des déchets
- Axe 4 : Sensibilisation et implication des citoyen-ne-s
- Axe 5 : Soutien à un développement local

Gon Boussougou regroupe un centre-ville et 29 villages (soit 55000 habitants) et est situé à 145km au sud-est de Ouagadougou. Le taux d'accès à l'eau potable est de 79.7% en milieu rural et 65.4% en milieu semi urbain.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, deux forages ont déjà été réalisés dont 1 destiné à une école.

Un projet pour 2017-2018 portait sur la création de 2 autres forages et 40 latrines familiales ou collectives pour un coût d'environ 40 000€. SIDESOL avait alors accordé une subvention de 500€, puis une deuxième en 2019 pour le même montant.

L'Association explique que la commune de Gon-Boussougou compte 212 forages dont 6 sont encore en panne début 2020. Ces forages en panne créent une crise d'eau remarquable dans les villages concernés. Au travers du Fonds Eau en 2019, 4 forages ont pu être réhabilités et ont contribué à améliorer l'accès à l'eau pour les 4 villages.

Elle sollicite le SIDESOL pour la réhabilitation du forage du village de Leoupo situé à 12km de la Mairie (devis présenté s'élevant à 3283 €).

L'article 1115-1-1 du CGCT prévoit la possibilité d'aider à des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau.

Après discussion, M. le Président propose d'aider cette association par le versement d'une subvention de 500 €.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (1 abstention) :

• Approuve le versement d'une subvention de 500 € à l'association Chaponost Gon Boussougou.

Effacement de dettes

Monsieur le Président indique qu'à la suite de divers jugements, transmis par la Trésorerie, constatant l'insuffisance d'actif ou ordonnant l'effacement de dettes, il y a lieu d'acter l'émission d'un mandat d'un montant total de 24 168.21 €.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Prend acte de l'émission d'un mandat pour créances éteintes au compte 6542 pour un montant de 24 168.21 €.

Signature de la promesse de bail pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les terrains de Millery

Monsieur le Président explique qu'il y a eu 12 réponses à l'appel à projet. 4 candidats ont été pré sélectionnés et reçus.

Pour le choix du lauréat, plusieurs critères ont été définis comme notamment :

- la participation citoyenne avec la possibilité pour les citoyens d'entrer au capital de la Sté d'exploitation via les centrales villageoises ou de participer au financement via des plateformes participatives en échange d'une rémunération sur compte courant.
- le montant des loyers annuels et des loyers exceptionnels permettant aux syndicats et à la mairie de Millery d'entrer également au capital

La Sté retenue est CORFU SOLAIRE, elle est basée à Lyon, elle propose également une boucle locale, qui permettrait qu'une partie de la production puissent être consommée localement.

Les grandes étapes seront :

- signature d'une promesse de bail
- CORFU Solaire réalisera les études nécessaires (environnementales notamment) et les formalités administratives (dépôt permis de construire...)
- CORFU constituera un dossier pour répondre à l'appel d'offre de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) qui, s'il est retenu, permettra la fixation du tarif de vente.
- Réalisation du pacte d'associés et cession des parts de la Sté de production permettant ainsi aux syndicats, à la mairie d'entrer au capital.
- Signature du bail
- Construction
- Mise en service : deuxième semestre 2021

La promesse de bail n'étant à ce jour pas encore complètement rédigée, Monsieur le Président propose de reporter la mise en délibération au prochain comité.

Questions diverses

Monsieur le Président informe le Comité :

- des attributions des marchés 2019
- de l'avancée de la pose de la télérelève sur Brignais
- du niveau de la nappe

La séance est levée à 20H10.

